Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

Ath, le 16/09/2026

Notaires associés BARNICH - DUCARME
Rue Isidore Hoton, 23
7800 Ath

Vos ref. : Rue Haute 39 a Ath
Nos ref. : 26/650

INFORMATIONS NOTARIALES
Formulaire

Maitre,

En réponse a votre demande de renseignements réceptionnée en date du 28/08/2026 relative a un bien sis Rue Haute, 39 a 7800 Ath, cadastre le division, section D n°916C et appartenant ///, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées a !'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Le bien en cause est situé en :

- zone d'habitat dans un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique au Plan de secteur Ath — Lessines — Enghien ;
- régime d'assainissement collectif au Plan d'Assainissement par sous-bassin hydrographique de la Dendre occidentale ;
- zone de R.U.B. du Centre Ancien (21/03/1990). Par ailleurs, le bien se situe dans le périmètre d'une zone protégée en matière d'Urbanisme (A.M. du 30/08/2006) ;
- dans le périmètre vise à la carte archéologique ;
- dans la formation carbonatée « Calcaire du Carbonifère sous couverture » a !'atlas du karst wallon au sens de !'article D.IV.57, 3° ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 01/01/1977 ;
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation ;
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration urbanistique ;
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'environnement ;
Le bien en cause n'a pas fait l'objet d'une déclaration de classe 3 ;
Le bien en cause n'a fait !'objet d'aucun permis unique ;
Aucune infraction n'a été constatée par procès-verbal ;
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 ;
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°1 ;

Informations complémentaires

- A titre de renseignements, le Collège fait part des observations suivantes :
  - ➢ L'immeuble est recensé comme inoccupé (2eme constat en date du 17/11/2025)

).



Ville d'Ath
Val de Dendre

Remarques

- En ce qui concerne les constructions construites sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme.
- Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires.
- Afin que les actes notaries puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu dans le CoDT, il nous est impossible de vous fournir les renseignements relatifs à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les sociétés d'impétrants concernées. Ces derniers peuvent être consultés via www.klim-cicc.be
- I1 existe des règles relatives à la péremption des permis d'urbanisme.
- L'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis d'urbanisme.
- Il existe sur le territoire d'Ath un Règlement General de Police.

Dans le cadre de la perception de redevance pour la délivrance de documents administratifs fixées par le Conseil communal du 15 mai 2025, une facture vous sera envoyée par le service communal des taxes.

Pour le College,

Le Directeur général

Guillaume Defert

VILLE D'ATH - PROV. DE HAINAUT

Le Bourgmestre

Florent Van Grootenbrulle